

2019-2020

Interventions municipales en accessibilité universelle



Table des matières

Introduction	3
Axes d'intervention et objectifs	4
Axe 1 • Viser l'accessibilité des lieux municipaux et publics	5
Axe 2 • Cohésion sociale et services aux citoyens universellement accessibles	9
Axe 3 • Emploi et participation citoyenne des personnes ayant une limitation fonctionnelle	13
Axe 4 • Partenariat et leadership municipal	16
Axe transversal • Communication et formation	19
Suivi de la mise en œuvre	22
Liste des sigles et acronymes utilisés	23

Introduction

Les interventions municipales en accessibilité universelle 2019-2020 comprises dans le présent document sont le fruit d'une démarche de concertation et de consultation entre les différents services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal.

Afin de rejoindre la population montréalaise, six séances de consultation publique ont eu lieu à l'automne 2018 dans les arrondissements de Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Ville-Marie, ainsi qu'à la Maison des sourds de Montréal. Deux de ces séances ont été webdiffusées. Il a également été possible pour la population de participer à un sondage en ligne et de transmettre des mémoires par courriel. Les résultats de ce processus de consultation et les constats quant aux obstacles rencontrés par les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles sont présentés dans le document *Consultation en accessibilité universelle : commentaires des participant-e-s et synthèse*.

Ces actions confirment la volonté de la Ville de mettre en place les conditions pour que tous les citoyens et citoyennes puissent jouir, sans entrave, de leur milieu de vie et des services municipaux et son engagement à faire de Montréal une ville universellement accessible.

Les interventions municipales en accessibilité universelle s'appuient sur le document *Rassembler Montréal : plan d'action en développement social 2019-2020* qui a pour objectif de favoriser l'atteinte du plein potentiel individuel et l'enrichissement collectif. Ces interventions reposent sur la capacité des services centraux et des partenaires de la Ville à réaliser des actions structurantes. Simultanément, les arrondissements contribuent à l'atteinte des objectifs de ces interventions en menant leurs propres actions.

Axes d'intervention et objectifs

Le texte qui suit présente les actions prévues en lien avec chacun des objectifs retenus ainsi que les unités administratives responsables de leur réalisation.

IMPORTANT: Les actions présentées dans un encadré rouge et précédées d'un astérisque sont celles qui figurent également dans le plan d'action en développement social de la Ville de Montréal, *Rassembler Montréal*.

Des indicateurs de réussite serviront à mesurer la réalisation des actions selon des critères bien définis. Un document de suivi spécifique sera donc utilisé dans ce sens.

Compte tenu de la nature des actions en accessibilité universelle, de nombreux résultats attendus visent l'atteinte d'une plus grande accessibilité, c'est-à-dire une application plus systématique des principes d'accessibilité universelle au sein des aménagements, installations et services municipaux.

Axe 1 – Viser l'accessibilité des lieux municipaux et publics

Les actions comprises dans cet axe visent l'accessibilité universelle dans l'aménagement de bâtiments, de lieux publics ou d'infrastructures urbaines.

Axe 1 – Viser l'accessibilité des lieux municipaux et publics

Objectif 1 : S'assurer de la prise en compte de l'accessibilité universelle dans les immeubles municipaux

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none">* Améliorer l'accessibilité universelle des infrastructures municipales.	<ul style="list-style-type: none">* Les infrastructures municipales sont plus accessibles.	<ul style="list-style-type: none">* Service de la gestion et de la planification immobilière.* Arrondissements
<ul style="list-style-type: none">• Appliquer l'accessibilité universelle à toutes les nouvelles constructions ou agrandissements de bâtiments.	<ul style="list-style-type: none">• Les nouveaux bâtiments ou agrandissements de bâtiments sont accessibles universellement.	<ul style="list-style-type: none">• Service de la gestion et de la planification immobilière.• Arrondissements
<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des évaluations de bâtiments municipaux.	<ul style="list-style-type: none">• Un portrait de l'accessibilité universelle des bâtiments municipaux est réalisé.	<ul style="list-style-type: none">• Variable

Axe 1 – Viser l'accessibilité des lieux municipaux et publics

Objectif 2 : S'assurer de la prise en compte de l'accessibilité universelle dans les infrastructures et l'aménagement urbain de la Ville de Montréal

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none"> • Aménager de nouveaux espaces publics accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux espaces publics accessibles sont offerts à la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des infrastructures et du réseau routier • Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports • Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Réaménager des espaces publics existants pour en améliorer l'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les espaces publics sont plus accessibles et sont réaménagés selon les principes de l'accessibilité universelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports • Espace pour la vie
<ul style="list-style-type: none"> • * Soutenir l'accessibilité universelle des projets d'infrastructures municipales. 	<ul style="list-style-type: none"> • * Le programme triennal d'immobilisation (PTI) Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle (MADA-AU) est mis en œuvre et davantage d'infrastructures sont adaptées aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • * Service de la diversité et de l'inclusion sociale • * Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les principes de l'accessibilité universelle aux étapes de planification stratégique et de coordination des projets afin d'assurer une cohérence des aménagements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principes de l'accessibilité universelle sont intégrés aux étapes de planification stratégique et de coordination des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de l'urbanisme et de la mobilité

Axe 1 – Viser l'accessibilité des lieux municipaux et publics

Objectif 3 : Assurer des déplacements sécuritaires et créer des environnements accessibles

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
• Adopter et appliquer des orientations en faveur d'une sécurisation accessible des chantiers.	• Les aménagements des voies de déviation piétonne tiennent compte des orientations en matière de sécurisation des chantiers et sont accessibles.	• Service des infrastructures et du réseau routier • Arrondissements
• S'assurer de l'accessibilité des aménagements piétons.	• Les aménagements, notamment les passages piétons, tiennent compte des principes d'aménagements universellement accessibles.	• Service des infrastructures et du réseau routier • Arrondissements

Axe 2 – Cohésion sociale et services aux citoyens universellement accessibles

La Ville s'engage à améliorer l'accessibilité universelle des activités culturelles, des sports et loisirs, des services en bibliothèques ainsi que des autres services municipaux.

Axe 2 – Cohésion sociale et services aux citoyens universellement accessibles

Objectif 4 : Améliorer l'accessibilité universelle aux activités culturelles et en bibliothèques

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des installations culturelles accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations culturelles dans les arrondissements sont plus accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la culture • Centre d'histoire de Montréal • Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser l'offre d'activités culturelles réalisées par des organismes spécialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités culturelles réalisées par des organismes spécialisés sont mieux connues des personnes ayant une limitation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la culture • Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la fréquentation des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les bibliothèques par une plus grande promotion des services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bibliothèques sont plus fréquentées par les personnes ayant une limitation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • SC • Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des équipements adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements adaptés disponibles en bibliothèques sont bonifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la culture
<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une procédure permettant d'informer les personnes ayant une limitation fonctionnelle des services et des collections accessibles offerts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes ayant une limitation fonctionnelle sont informées des services et collections accessibles ainsi que des équipements adaptés lors de leur abonnement ou du renouvellement de celui-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de la culture

Axe 2 – Cohésion sociale et services aux citoyens universellement accessibles

Objectif 5 : Améliorer l'accessibilité universelle en sport et loisir

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none"> • Réaménager des installations sportives et de loisirs accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens et citoyennes ayant une limitation fonctionnelle pourront participer aux activités sportives et de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports • Service de la gestion et de la planification immobilière
<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des arénas avec des estrades accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens et citoyennes ayant une limitation fonctionnelle pourront assister aux activités sportives offertes dans les arénas municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports • Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux activités de loisirs aux personnes ayant une limitation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de loisirs sont plus accessibles aux personnes ayant une limitation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports • Service de la diversité et de l'inclusion sociale • Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'accessibilité des installations aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Les infrastructures aquatiques sont plus accessibles et les équipements adaptés disponibles sont bonifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports • Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'offre d'activités aquatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un plus grand nombre et une diversité d'activités aquatiques accessibles sont offerts à la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports • Arrondissements

Axe 2 – Cohésion sociale et services aux citoyens universellement accessibles

Objectif 6 : Améliorer l'accessibilité universelle des autres services municipaux

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'accessibilité des interventions en matière de sécurité publique. 	<ul style="list-style-type: none"> Les services de sécurité publique sont accessibles. Les bonnes pratiques d'intervention et de communication en cas d'urgence sont connues et prises en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> Service de police de la Ville de Montréal Service de sécurité incendie de Montréal Bureau de la transition écologique et de la résilience
<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de l'accessibilité universelle dans la politique d'approvisionnement de la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Les biens et les services achetés sont accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'approvisionnement
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'accessibilité des services administratifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Les arrondissements appliquent des mesures rendant les services administratifs plus accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> Réviser le contenu de la Politique de déneigement. 	<ul style="list-style-type: none"> Les normes de service de la Politique de déneigement sont révisées et bonifiées selon les principes de l'accessibilité universelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Service de concertation des arrondissements

Axe 3 – Emploi et participation citoyenne des personnes ayant une limitation fonctionnelle

Par cet axe, la Ville s'engage à favoriser l'emploi et la participation citoyenne des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Axe 3 – Emploi et participation citoyenne des personnes ayant une limitation fonctionnelle

Objectif 7 : S'assurer que le processus d'embauche, de maintien et d'accès aux emplois soit sans obstacle

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'embauche de personnes ayant un handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Ville identifie et élimine les obstacles à l'embauche des personnes ayant un handicap. • La Ville embauche davantage de personnes ayant un handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des ressources humaines • Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des mesures permettant le maintien en emploi et l'accès à des promotions des personnes ayant un handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes ayant un handicap sont maintenues en emploi et ont davantage accès aux promotions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des ressources humaines • Arrondissements
<ul style="list-style-type: none"> • Former les employés impliqués dans les processus d'embauche sur l'employabilité des personnes ayant un handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables du recrutement sont formés et outillés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service des ressources humaines

Axe 3 – Emploi et participation citoyenne des personnes ayant une limitation fonctionnelle

Objectif 8 : Améliorer l'accessibilité universelle lors des activités de participation citoyenne

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser une participation citoyenne accessible.	<ul style="list-style-type: none">• Des orientations en matière d'accessibilité universelle sont développées et prises en compte lors des conseils d'arrondissement et des consultations publiques de la Ville.	<ul style="list-style-type: none">• Service du greffe• Arrondissements

Axe 4 – Partenariat et leadership municipal

La Ville s'engage à poursuivre le développement de l'expertise municipale et la promotion de l'accessibilité universelle auprès de ses employés et des intervenants qui agissent sur le territoire municipal.

Axe 4 – Partenariat et leadership municipal

Objectif 9 : S'assurer du développement de l'expertise en accessibilité universelle dans les projets municipaux

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none">* Mettre en place une démarche d'accompagnement en accessibilité universelle des grands projets d'immobilisation.	<ul style="list-style-type: none">* Les responsables des grands projets d'immobilisation ont développé leur expertise en accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none">* Bureau des grands projets* Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports* Service de la gestion et de la planification immobilière* Service de la diversité et de l'inclusion sociale
<ul style="list-style-type: none">* Améliorer la prise en compte de l'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none">* L'expertise municipale en accessibilité universelle est renforcée.* Les recommandations émises par le Comité de partenaires en accessibilité universelle sont prises en compte.	<ul style="list-style-type: none">* Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Axe 4 – Partenariat et leadership municipal

Objectif 10 : Promouvoir l'accessibilité universelle auprès des intervenants qui agissent sur le territoire municipal

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir l'accessibilité universelle auprès des acteurs montréalais. 	<ul style="list-style-type: none"> * Les intervenants qui agissent sur le territoire municipal sont sensibilisés à l'accessibilité universelle et aux services municipaux accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> * Service du développement économique * Service de la diversité et de l'inclusion sociale
<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser l'aménagement de commerces accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> * Les commerces sont plus accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> * Service du développement économique
<ul style="list-style-type: none"> Inclure des logements accessibles dans les nouvelles constructions de logements sociaux et communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Des logements accessibles sont occupés dans les constructions neuves de logements sociaux et communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'habitation
<ul style="list-style-type: none"> Adapter des logements aux besoins de leurs occupants ayant des limitations fonctionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Des logements sont adaptés aux besoins des occupants dans le cadre du Programme d'adaptation à domicile (PAD). 	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'habitation
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les organismes spécialisés auprès des propriétaires de logements ayant obtenu une subvention dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD). 	<ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires de logements subventionnés dans le cadre du PAD priorisent la relocation à des personnes ayant une limitation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'habitation
<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les normes dans le cadre de la révision du règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (11-018). 	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement prend en compte des dispositions permettant de rendre les logements adaptés aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Service de l'habitation

La Ville s'engage à promouvoir des services municipaux accessibles et à offrir des activités de formation aux employés municipaux.

Axe transversal – Communication et formation

Objectif 11 : Promouvoir les services municipaux accessibles

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
• Promouvoir les services accessibles de la Ville.	• Les services accessibles sont connus et diffusés.	• Service de l'expérience citoyenne et des communications
• Offrir des communications accessibles.	• Les communications de la Ville permettent de rejoindre la population ayant une limitation fonctionnelle.	• Service des technologies de l'information • Service de l'expérience citoyenne et des communications

Axe transversal – Communication et formation

Objectif 12 : Offrir des activités de sensibilisation et de formation aux employés municipaux

Actions	Résultats attendus	Unités responsables
<ul style="list-style-type: none"> • Former les employés de première ligne aux concepts en accessibilité universelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le service à la clientèle est amélioré et permet de mieux répondre aux personnes ayant une limitation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les unités d'affaires
<ul style="list-style-type: none"> • * Acquérir de nouvelles connaissances et soutenir le développement et le transfert d'expertise des employés en matière d'accessibilité universelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • * Les employés ont développé leur expertise en accessibilité universelle. • * Les contenus des formations relatives à l'accessibilité universelle sont révisés sur une base régulière et répondent adéquatement aux objectifs de développement d'expertise. • * Des solutions innovantes sont développées face aux obstacles rencontrés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • * Service de la diversité et de l'inclusion sociale
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les responsables du déneigement au respect des normes de service lors des opérations d'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables du déneigement sont sensibilisés aux principes de l'accessibilité universelle avant chacune des saisons hivernales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de concertation des arrondissements

Suivi de la mise en œuvre

La Ville rendra compte de la mise en œuvre opérationnelle de ses actions par un mécanisme de suivi intégrant des objectifs, des résultats et des indicateurs de performance qu'elle aura déterminés. De plus, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale fera la promotion, lors d'événements publics, des actions novatrices réalisées par la Ville et ses partenaires pour améliorer l'accessibilité universelle.

Liste des sigles et acronymes utilisés

AU

Accessibilité Universelle

MADA

Municipalité amie des aînés

PTI

Programme triennal d'immobilisation

PAD

Programme d'adaptation à domicile